

Direction Solidarité Santé
Service Atelier Santé Ville
JPB/AP/BS

N°437/2022

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec l'ARS Ile de France d'une convention dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt relatif à la réduction des inégalités dans la pratique des activités physiques et sportives favorables à la santé dans les territoires « Terre de Jeux 2024 » et en Contrat Local de Santé à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant la convention, un programme appelé « Avoir une forme olympique pour être en bonne santé à Gonesse » contribue à la mise en œuvre des orientations prioritaires de l'ARS, de l'ANS et de Paris 2024,

Considérant les objectifs des 3 axes de ce programme :

- Axe 1 : « Développer la pratique quotidienne d'une activité physique volontaire »,
- Axe 2 : « Faciliter l'accès à une pratique régulière d'une activité sportive intégrant un objectif de santé pour des personnes en étant éloignées »,
- Axe 3 : « Faciliter l'accès à une pratique dans le cadre de la prévention pour les personnes vivant avec une maladie chronique ».

DECIDE

- **De signer** la convention concernant l'Appel à Manifestation d'Intérêt des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 avec l'ARS Ile de France.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 6 décembre 2022.

Le Maire

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **12 DEC. 2022**

Mis en ligne le : **14 DEC. 2022**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec l'ARS Ile de France d'une convention dans le cadre de

l'Appel à Manifestation d'Intérêt relatif à la réduction des inégalités dans

Objet de l'acte : la pratique des activités physiques et sportives favorables à la santé

dans les territoires « Terre de Jeux 2024 » et en Contrat Local de Santé

à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

.....

Date de décision: 06/12/2022

Date de réception de l'accusé 12/12/2022

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2022DECISION437

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221206-2022DECISION437-AI

.....

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : Décision 437.pdf (99_AI-

095-219502770-20221206-2022DECISION437-AI-1-1_1.pdf)